

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2024 - 56

22 juillet 2024

Mise en sécurité du presbytère de l'église Saint-Louis

Liliane MONTOUT, maire du Gosier informe la population que par arrêté de péril n°2024-1262, en date du 19 juillet, **l'accès au presbytère de la paroisse Saint-Louis du centre bourg du Gosier est interdit à toute personne, et ce, jusqu'à nouvel ordre, en raison de fissures profondes identifiées dans le cadre d'un rapport structurel du bâtiment.**

Il existe en effet un risque imminent, en cas de séisme majeur, engendrant une menace directe pour le public et les habitations avoisinantes. Il était donc nécessaire d'engager la procédure réglementaire et d'exécuter la mise en sécurité immédiate des vies humaines. Un périmètre de sécurité sera défini une fois le bâtiment totalement libéré et sera maintenu jusqu'à la disparition de tout risque d'atteinte à la sécurité publique.

Par ailleurs, madame le Maire a reçu ce samedi 20 juillet, en mairie, le Conseil paroissial de l'église Saint-Louis du Gosier, en présence notamment du père Gérard FOUCAN, vicaire général du Diocèse, afin de leur notifier cet arrêté et définir sans délai, les démarches à entreprendre pour la sécurité de tous. Le maire a confirmé à cette occasion, l'accompagnement de la municipalité pour le relogement des prêtres qui officient à l'église du Gosier et la relocalisation des services paroissiaux essentiels (secrétariat, catéchisme...).

La municipalité réaffirme à la population son engagement pour permettre à la communauté religieuse de poursuivre ses activités dans les meilleurs délais et en toute sécurité. A cet effet, un appel est lancé aux habitants du Gosier qui disposeraient d'un logement libre de type F3 à F5 et plus, afin de reloger l'équipe paroissiale. Toute personne volontaire à aider l'église est invitée à contacter le Cabinet du maire au 0590 84 86 94 ou par mail à l'adresse cabinet@villedugosier.fr.

Madame le maire du Gosier prie la population de bien vouloir l'excuser pour la gêne occasionnée.